DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20200924-lmc100000021017-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 29/09/2020
Réception Préfet : 29/09/2020
Publication RAAD : 29/09/2020

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CP-2020/09/24-5/06**

OBJET : Soutien au sport de haut niveau : attribution des bourses individuelles en faveur des athlètes entrant en 1ère année en pôle espoir, et soutien au comité de Seine-et-Marne de badminton pour la gestion de la sélection départementale jeune.

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le Département soutient le haut niveau seine-et-marnais. Conformément au dispositif départemental adopté le 15 juin 2018, il est proposé d'attribuer des aides financières pour un montant total de 31 164 €, au titre, d'une part, des bourses individuelles pour 21 athlètes entrant en 1ère année en pôle espoir et, d'autre part, dans le cadre des contrats d'objectifs de haut niveau au profit du comité de Seine-et-Marne de badminton pour la gestion de la sélection départementale jeune.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/11 en date du 15 juin 2018, relative à l'adoption du dispositif de soutien en faveur du haut niveau sportif seine-et-marnais,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 19 décembre 2019, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/05 en date du 19 juin 2020, relative à la décision modificative n° 1 du budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les bourses individuelles pour un montant total de 29 164 € en faveur des 21 athlètes licenciés au sein d'un club seine-et-marnais et entrant en 1ère année en pôle espoir en septembre 2020, comme suit :

- Jean-Charles BESNAULT, escrime (fleuret), licencié au sein de l'association « Cercle d'escrime de Meaux », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Chatenay-Malabry (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Paul-Antoine DE BELVAL, escrime (fleuret), licencié au sein de l'association « Cercle d'escrime de Melun Val de Seine », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Chatenay-Malabry (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Garance ROGER, escrime (fleuret), licenciée au sein de l'association « Cercle d'escrime de Melun Val de Seine », entrée en 1ère année en pôle espoir de Wattignies (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Joséphine EDIRI, escrime (fleuret), licenciée au sein de l'association « Cercle d'escrime de Meaux », entrée en 1ère année en pôle espoir de Wattignies (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 000 €,
- Antoine DERLOT, course d'orientation, licencié au sein de l'association « Balise 77 Avon Fontainebleau », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (externe), une bourse individuelle d'un montant de 350 €,
- Anne-Caroline SIPOS, course d'orientation, licenciée au sein de l'association « AS Samois course d'orientation », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (externe), une bourse individuelle d'un montant de 350 €,
- Jocelin LAURET, course d'orientation, licencié au sein de l'association « AS Samois course d'orientation », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (externe), une bourse individuelle d'un montant de 350 €,
- Alexis LAUDET, course d'orientation, licencié au sein de l'association « OPA Montigny-sur-Loing », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 290 €,
- Timéo SCHMITT, course d'orientation, licencié au sein de l'association « OPA Montigny-sur-Loing », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 290 €,
- Imane LIMA, judo, licenciée au sein de l'association « AS Chelles judo », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Brétigny-sur-Orge (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 339 €,
- Johan GBINGBEHI, judo, licencié au sein de l'association « AS Chelles judo », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Brétigny-sur-Orge (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 277 €,
- Alexandre SAAKYAN, judo, licencié au sein de l'association « AS Chelles judo », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Brétigny-sur-Orge (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 000 €,
- Johnny OZMANYAN, judo, licencié au sein de l'association « AS Chelles judo », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Brétigny-sur-Orge (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 000 €,
- Thaïs HÉRON, judo, licenciée au sein de l'association « Judo club de Trilport », entrée en 1ère année en pôle espoir à Orléans (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Mathis LE CLOUËREC, judo, licencié au sein de l'association « Judo club Villecomtois Val d'Europe », entrée en 1ère année en pôle espoir à Reims (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,

- Alphonse ROBIN, athlétisme, licencié au sein de l'association « Coulommiers Brie athlétisme », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 000 €,
- Antoine SENARD, athlétisme, licencié au sein de l'association « Pays de Fontainebleau athlé sud 77 », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Fontainebleau (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 000 €,
- Agathe CUEVAS, badminton, licenciée au sein de l'association « Badminton club de Noisiel », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Châtenay-Malabry (interne), une bourse individuelle d'un montant de 1 918 €,
- Lenny BONNIERE, badminton, licencié au sein de l'association « Section badminton Claye-Souilly », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Châtenay-Malabry (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Diana NELO ASTRIA, gymnastique, licenciée au sein de l'association « Mouvement gymnique des Coudreaux Chelles », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Meaux (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €,
- Rémi DAVAU, aviron, licencié au sein de l'association « Cercle nautique de Meaux aviron », entrée en 1ère année en pôle espoir d'Ile-de-France à Vaires-sur-Marne (interne), une bourse individuelle d'un montant de 2 000 €.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € en faveur du comité de Seine-et-Marne de badminton, au titre des contrats d'objectifs de haut niveau, pour la gestion d'une sélection départementale jeune.

Article 3 : d'approuver les projets de contrats présentés en annexes n° 1 et n° 2 à la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces contrats au nom du Département.

Article 5 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Soutien au sport de haut niveau », opération « Contrats d'objectifs de haut niveau » du domaine « Activités sportives ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Isabelle RECIO
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Arnaud de BELENET

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne